



## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MERCREDI 17 JUILLET 2019**

Secrétaire de séance : Stéphane Rimaud

### ► **Validation du compte- rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal :**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 juin 2019 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce document.

### ► **Compte-rendu des délégations du Maire :**

- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis d'un montant de 1 440 € TTC avec l'entreprise Resotec de Grammond (42), pour les tests de compactage et essais d'étanchéité pour les travaux d'assainissement à l'entrée du village.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis d'un montant de 19 696,32 € TTC pour le réseau d'eaux usées et de 43 953,72 € TTC pour le réseau d'eaux pluviales avec l'entreprise Goujet de Brulioles (69).
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis pour le matériel de l'école dans le cadre de l'appel à projet « Ecole Numérique Innovante et Rurale » d'un montant de 4 176 € TTC avec l'entreprise Maskott.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis pour le remplacement d'un poste incendie pour un montant de 2780,04 € TTC. avec l'entreprise Suez.

### ► **Intervention : Présentation de l'association des 5 chemins (collectif riverains -Le Drivon-) :**

Quatre membres de l'association « Les amis des 5 chemins » présentent l'association créée dans le but d'animer leur quartier et permettre à ses habitants un bien-être ensemble général. Elle compte 19 membres fondateurs. De plus, cette association s'inquiète quant au projet de poulailler industriel dont l'installation serait aux alentours des habitations. Au cours de cette rencontre, Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de réflexion concernant ce projet émanant d'un citoyen.

### ► **Assainissement collectif : mise à jour de la participation des usagers au raccordement (PFAC) Participation au Financement de l'Assainissement Collectif :**

Monsieur le Maire informe que la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) a été instauré par la loi n° 2012-354 du 14 mars 2012. Elle remplace la participation pour raccordement à l'égout (PRE) depuis le 1er juillet 2012. Monsieur le Maire rappelle que la dernière participation pour raccordement à l'égout était de 565 € au 1er janvier 2011.

Il est proposé de fixer le montant de cette participation à 800 € par logement raccordé au réseau collectif.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

### ► **Budget assainissement : modalités emprunt / financement investissement en cours :**

Monsieur le Maire rappelle la décision de financer, par un emprunt de 21 000 €, les travaux de réparation d'un tronçon du réseau des eaux usées à l'entrée du village. Une délibération est nécessaire afin d'établir toutes les modalités nécessaires à la signature de l'emprunt. La banque retenue est le Crédit Agricole Centre Est pour un emprunt au taux de 0,61 % sur une durée de 10 ans avec remboursement annuel. Le montant des frais de dossier s'élève à 100 €. Il est à noter que cet emprunt sera transféré à la Communauté de Communes au 1er janvier 2020, lors du transfert de la compétence assainissement. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.



► **Décision Modificative / Budget principal investissement (opération adressage communal) :**

Le Conseil Municipal, sur propositions de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits nécessaires au paiement et à la régularisation de certaines dépenses de l'année 2019 et dont le détail figure ci-dessous :

Section d'investissement :

- Compte 020 (Dépenses imprévues)	- 1 016,00 €
- Compte 2151 (Opération 63)	+ 1 016,00 € (adressage communal)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

► **Travaux voirie : proposition d'intervention pour des travaux de girobroyage :**

Suite à la réorganisation des Brigades Vertes, les prix des prestations proposés ont subi une augmentation substantielle. En conséquence, il est proposé de faire réaliser des travaux de girobroyage par un prestataire local, en la personne d'Edouard Notin, qui interviendra dans les prochaines semaines. Cette prestation est proposée à un montant horaire de 35 € hors taxe. La durée de la prestation est évaluée à une journée.

► **Projet bar-restaurant : point / avancement du dossier candidatures et validité Licence IV) :**

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement du dossier du bar-restaurant. Une candidate a été reçue, à qui le projet a été présenté. Une candidature officielle avec un courrier est maintenant attendue.

Monsieur le Maire informe également que la durée de validité de la Licence IV est de 5 ans, depuis la fermeture de l'établissement. Compte-tenu des difficultés de mener à bien ce projet sur la durée du mandat, mais aussi avant la fin de validité de la licence débit de boissons, une discussion a été engagée et la possibilité de mise en place d'un café associatif a été évoquée, en attendant la réalisation de ces travaux et la reprise effective de l'établissement.

► **Projet bar-restaurant : dépôt d'une demande de subvention (Contrat Leader / CCMDL) :**

Monsieur le Maire informe de la possibilité d'obtenir une subvention de 30 000 € par rapport au contrat LEADER piloté par la Communauté de Communes (LEADER = Programme de soutien européen). Le dossier est à déposer avant le 31 août. Cette demande est motivée du fait de l'augmentation des coûts des travaux, compte-tenu des derniers choix établis avec l'architecte. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le dépôt de cette demande.

► **Compteur LINKY (déploiement en cours) : Avis / courrier de demande d'un habitant :**

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre d'un habitant qui sollicite la Mairie pour prendre une délibération refusant le déclassement et l'élimination des compteurs électriques existants. Après lecture de cette demande, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas prendre de délibération. D'autre part, le Maire informe qu'il ne prendra pas d'arrêté suspendant le déploiement du compteur "LINKY" et réglementant le déroulement des opérations de déploiement sur le territoire de la commune, tel que cela était également demandé dans le même courrier.

► **Comptes-rendus de réunions de commissions communales et intercommunales :**

Commission Bâtiments : Michel Rampon fait le compte-rendu des travaux de la commission. Il rappelle la décision de faire réaliser la rénovation de peintures des boiseries extérieures de certains bâtiments communaux. Après réexamen des 2 derniers devis retenus, le choix s'est porté sur l'entreprise Frenay de St Laurent de Chamousset pour un montant total de 6 504,18 € TTC.

Pour l'atelier de la salle des Sociétés : c'est aussi l'entreprise Frenay qui a été retenue, pour un montant de travaux de 2 881,20 € pour des travaux de réfection de plâtrerie des murs et plafond. Pour les sols, c'est l'entreprise Courbière qui a été retenue, pour un devis s'élevant à 3 530,02 € TTC.



Pour le local des jeunes : les travaux d'installation d'un lavabo et d'un chauffe-eau seront réalisés par l'entreprise Raynard, qui a établi un devis d'un montant de 1 604,20 €.

### ► **Informations et questions diverses :**

- Monsieur le Maire informe que le fonds de péréquation départemental sur les droits de mutation à percevoir pour 2019 s'élèvera à 37 958,03 € contre 36 004,36 € en 2018.
- Bibliothèque : Après entretien avec les candidats sélectionnés, une personne a été retenue (*cette personne a refusé cette offre d'emploi et une deuxième sera contactée*) par la commune de Montrottier et mise à disposition des communes de Chambost-Longessaigne et Longessaigne pour un contrat de 18 heures. Le coût de la participation communale sera calculée sur une présence annualisée de 6 heures par semaine à la bibliothèque de Longessaigne.
- Ordures ménagères : Daniel Vermare rappelle que les cartons volumineux ne sont pas autorisés dans les poubelles de recyclage et doivent être déposés à la déchetterie.
- Revole Fête du Pain 2019 : Celle-ci aura lieu le 6 septembre, afin de remercier les bénévoles.
- Adressage communal : point / distribution en cours : 2 tiers des équipements (plaques, certificats d'adressage, etc.) ont été récupérés. Les restants sont disponibles aux heures d'ouverture de la Mairie.
- 
- Fermeture secrétariat de mairie et Agence Postale / congé estival : la mairie sera fermée du 12 au 23 août. La mairie restera toutefois ouverte au public, avec une permanence assurée par les élus (maire et adjoints), les mardis et vendredis de 10h à 12h.
- 
- Ecole : une rencontre est à prévoir entre le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), l'École et la Mairie pour mutualiser l'occupation de la salle des sociétés entre la garderie de l'école et les temps collectifs du RAM, dès que les travaux de réfection seront terminés (début octobre).
- 
- Radio MODUL : Monsieur le Maire rappelle le souhait de Radio MODUL de faire une émission en direct de la commune le 11 octobre. Les associations vont être contactées par l'Inter-Sociétés pour connaître leurs motivations et intérêts pour y participer.